

LES ETAPES

- 1 - Se renseigner sur les règles applicables au terrain en consultant le document d'urbanisme de la commune
- 2 - Vous procurer et compléter le formulaire CERFA correspondant à votre projet
- 3 - Vérifier si votre projet nécessite le recours obligatoire à un architecte (voir cerfa)
- 4 - Produire les pièces indiquées dans le cerfa (Plans, photographies, cerfa, notes...) et noter sur chacune la référence correspondante indiquée dans le cerfa
Vous devez peut-être vous faire aider par un professionnel
- 5 - Déposer votre dossier complet soit :
 - En ligne sur le Guichet Unique
 - En main propre à la mairie du projet
 - Par courrier LRAR à l'adresse de la mairie
- 6 - La mairie vérifie la complétude du dossier et l'envoie au service instructeur qui aura un mois pour vous réclamer les documents manquants ou incomplets si cela est nécessaire

Contact

Service Urbanisme et Habitat de la Communauté de Communes Roumois Seine

02 35 87 02 52
serviceurbanisme@roumoiseine.fr

Quelques liens utiles pour :

☞ Se renseigner sur les règles d'urbanisme de la commune :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

☞ Déposer vos formulaires en ligne ou en mairie :
<https://roumois-seine.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

www.service-public.fr



GUIDE PRATIQUE



Faire une demande d'autorisation d'urbanisme



Communauté de Communes
Roumois Seine
en Normandie

WWW.ROUMOISEINE.FR

Les projets de construction, d'extension, d'aménagement et de division de terrain sont soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme.

➤ Pièces à fournir pour une demande d'autorisation d'urbanisme :

- Plan de situation du terrain
- Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- Plan en coupe du terrain et de la construction
- Plan des façades et des toitures
- Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain
- Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

EXEMPLE DE DOCUMENTS

☞ Plan de situation de terrain

Il situe le terrain sur le territoire communal.



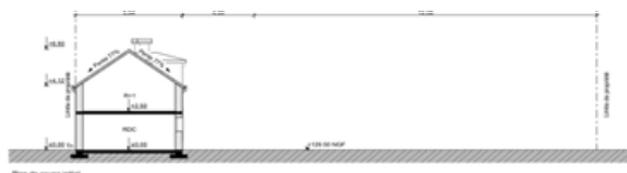
☞ Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

Il décrit votre terrain et votre projet, il se peut que plusieurs plans soient nécessaires pour comprendre le projet (plan de masse état initial au 1/100ème / Plan de masse projeté au 1/100ème).



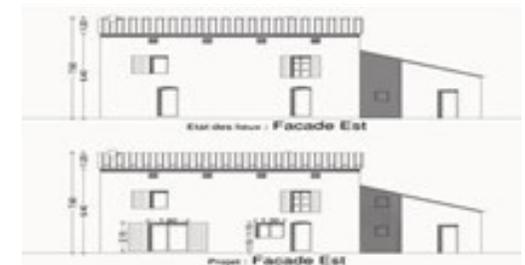
☞ Plan en coupe du terrain et de la construction

Il complète le plan de masse. Il permet de comprendre l'implantation du projet (construction et/ou démolition) et ces incidences sur le terrain avant-projet.



☞ Plan des façades et des toitures

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur des constructions. Si votre projet modifie la ou les façade(s) ou la toiture du bâtiment représentez-en également son état initial. Ce document doit compoter : les niveaux du sol, les hauteurs des constructions (gouttières, faîtage...), la dimension des ouvertures, la nature et les couleurs des matériaux apparents: cheminées, éléments décor, capteurs solaires..., une échelle (1/100ème ou 1/200ème).



☞ Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion de construction



☞ Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



☞ Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain

